



# La Chaux *info*

Editeur responsable : Pour la Municipalité, le Régisseur

N° 41 - juin 2015

## Contexte

Comme il ne m'appartient pas d'apporter un quelconque jugement sur les événements qui ont conduit à ma présence comme régisseur dans votre commune, je tiens à vous affirmer que je vais m'efforcer de tout mettre en œuvre, dans les limites de mon mandat, pour que votre commune retrouve un fonctionnement démocratique conforme. Jusqu'à l'installation de la future municipalité, je vais administrativement assumer le fonctionnement courant de votre commune en sachant que je peux compter sur les compétences administratives de Mmes Boffa Secrétaire municipale et Odermatt boursière, que je tiens à remercier par avance. Dans les grandes lignes, affaires courantes, permis de construire et travaux en cours seront traités. En ce qui concerne votre PGA (Plan Général d'Affectation), son aboutissement et sa mise en application vont prendre encore quelques mois pour coller au mieux à vos réalités communales. Dans cette perspective, des présentations participatives seront soumises à la population à l'occasion de séances publiques. Concrètement et à ce jour, par votre bureau d'urbanisme, la dernière mouture de ce dossier vient d'être transmise au canton (SDT) en examen préalable suite aux différentes remarques de la commune et des services cantonaux.

En outre pour toutes les personnes qui souhaiteraient s'entretenir des affaires communales, dans les limites de mes disponibilités, je suis à disposition selon arrangements à prendre auprès de Mme Boffa Secrétaire municipale.

Quand bien même j'apprécie votre magnifique commune avec une activité socio-culturelle riche, je souhaite ardemment que La Chaux retrouve un fonctionnement politique usuel et formule mes vœux les plus sincères pour que l'objectivité et la sérénité guide vos destinées communales.

## Elections complémentaires

Même s'il appartient aux citoyennes et citoyens de La Chaux d'élire une nouvelle municipalité au complet en cours de législature, formellement, il s'agit d'une élection complémentaire. Dans la perspective de redonner à votre commune une autorité exécutive « normale », je vous encourage vivement à exercer votre devoir civique dans l'objectivité et la sérénité. A cet effet toutes les informations utiles au bon déroulement des opérations seront affichées et vous seront transmises avec le matériel de vote.

## Conseil Général

Dans le but d'assurer le bon fonctionnement démocratique de la commune, il est rappelé aux membres du Conseil Général la séance fixée au 11 juin à 20h00 à la Salle villageoise. En vertu de l'effectif important, je rappelle que **l'assemblée ne peut valablement délibérer que si le quorum est atteint**. Pour les membres ne se sentant plus concernés, leur démission préalable à l'administration communale est préconisée.

## EHL (Ecole Hôtelière de Lausanne)

L'étude concernant l'aménagement du centre du village, réalisée par l'EHL a été achevée grâce à la participation active de la population. Les étudiants vont présenter leurs travaux à l'institution à fin juin. Sur le plan communal, il est prévu que votre future municipalité vous fasse découvrir ces perspectives d'aménagements lors d'une séance publique à définir.